

## Éléments démographiques et financiers disponibles à fin juin 2010

### DONNEES DE POPULATION

#### Les cotisants du RSI

Au 31 mai 2010, la forte croissance des cotisants du RSI (+17,6%) est toujours alimentée par l'arrivée de nouveaux auto-entrepreneurs.

Alors qu'en 2009, le RSI a affilié un peu plus de 300.000 auto-entrepreneurs, les premiers mois de l'année 2010 sont plus dynamiques encore : près de 100.000 auto-entrepreneurs ont été affiliés au RSI au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, dont les trois quarts au titre de l'artisanat et du commerce.

L'année 2009 a marqué la montée en charge du dispositif, 25.000 créations d'auto-entreprises ont été enregistrées en moyenne par mois. Cette moyenne sera probablement supérieure à 30.000 par mois pour l'année 2010.

Cependant, cette dynamique des cotisants est sans doute à relativiser compte tenu de la part importante des auto-entreprises dites « dormantes ». En 2009, plus de 40% des auto-entrepreneurs ont un chiffre d'affaires nul. D'autre part, près de 10% des auto-entreprises artisanales et commerciales créées en 2009 n'existent plus à ce jour.

Pour les professionnels libéraux, couverts par le RSI pour le seul risque maladie, l'accélération de la croissance des cotisants par rapport aux mois précédents est le reflet du rattrapage des affiliations d'auto-entrepreneurs de cette catégorie.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 mai 2010

Mai 2010	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	mai 2010	Evolution 2010/2009	mai 2010	Evolution 2010/2009	mai 2010	Evolution 2010/2009	mai 2010	Evolution 2010/2009
<b>Cotisants du RSI</b>	<b>827 535</b>	<b>22,0%</b>	<b>974 622</b>	<b>16,4%</b>	<b>424 129</b>	<b>12,2%</b>	<b>2 226 286</b>	<b>17,6%</b>
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	18 248	1,0%	29 367	7,6%			47 615	5,0%
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	809 287	22,6%	945 255	16,7%	424 129	12,2%	2 178 671	17,9%

Données au 31/05/2010. Evolution depuis le 31/05/2009. France entière. Sources : Artisans et commerçants : Statistiques Effectifs (vieillesse) ; Professions libérales : Etat 131, cotisants prestataires ou non (santé).

## La population protégée par l'assurance maladie du RSI en mai 2010

Au 31 mai 2010, la population protégée par l'assurance maladie du RSI amplifie sa progression (+7,3% contre +5,2% en mars), principalement sous l'effet de la croissance des actifs. Cette accélération est significative pour les trois catégories professionnelles mais elle est particulièrement nette pour les artisans (+13,6%). L'explication de cette forte

croissance tient à l'intégration d'une part des auto-entrepreneurs au sein de la population couverte par l'assurance maladie.

De même mais dans une moindre mesure, les ayants droit maladie connaissent une hausse accentuée (+6,3% en mai, contre 5,3% en mars).

**Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 mai 2010**

Mai 2010	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	mai 2010	Evolution 2010/ 2009	mai 2010	Evolution 2010/ 2009	mai 2010	Evolution 2010/ 2009	mai 2010	Evolution 2010/ 2009
<b>Actifs et Actifs retraités</b>	719 376	13,6%	838 674	9,3%	354 125	6,7%	1 915 364	10,3%
<b>Pensionnés</b>	276 219	1,7%	311 147	0,5%	54 209	4,1%	644 929	1,4%
<b>Ayants droit</b>	417 599	7,8%	478 152	6,0%	175 176	4,2%	1 073 347	6,3%
<b>TOTAL *</b>	<b>1 413 194</b>	<b>9,3%</b>	<b>1 627 973</b>	<b>6,5%</b>	<b>583 510</b>	<b>5,7%</b>	<b>3 638 404</b>	<b>7,3%</b>

Données au 31/05/2009. Evolution depuis le 31/05/2009. France entière. Source : Assurance maladie - base Taïga. Etat 131. \* dont Assurés à titre gratuit. N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les assurés à titre volontaire (environ 200 personnes), ni les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

## Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 mai 2010

Au 31 mai 2010, le RSI sert plus de 2 millions de pensions de vieillesse de droits direct et dérivé. Les retraites de droit direct en représentent les trois quarts, soit près de 1,5 million de pensions.

L'évolution au 31 mai 2010 de l'ensemble des retraités de droit direct est proche de l'évolution sur l'ensemble de l'année 2009 (resp. +2,3% contre +2,2%).

L'année 2010 est marquée par l'arrivée à l'âge de 60 ans de la génération 1950, 5<sup>ème</sup> génération du baby-

boom. La taille de la génération 1950 est semblable à celle de la génération 1949.

Les deux régimes d'invalidité servent au total plus de 22.000 pensions. L'évolution des pensions d'invalidité servies aux commerçants (+3,1%) est relativement plus importante que celle des artisans (+0,0%). Cet écart est lié à la réforme de 2004 portant création de l'invalidité partielle pour les commerçants, réforme mise en œuvre dans le courant de l'année 2005 (Cf. Zoom « Bilan et perspectives des régimes invalidité-décès des artisans et commerçants » à venir).

**Tableau 3 : les pensions servies au 31 mai 2010**

Mai 2010	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	mai 2010	Evolution 2010/2009	mai 2010	Evolution 2010/2009	Mai 2010	Evolution 2010/2009
<b>Pensions de retraite</b>	<b>880 562</b>	<b>2,0%</b>	<b>1 143 399</b>	<b>1,8%</b>	<b>2 023 961</b>	<b>1,9%</b>
Dont pensions de droit direct	630 173	2,2%	862 969	2,3%	1 493 142	2,3%
Dont pensions de droit dérivé	250 389	1,4%	280 430	0,3%	530 819	0,8%
<b>Pensions d'invalidité</b>	<b>12 948</b>	<b>0,0%</b>	<b>9 217</b>	<b>3,1%</b>	<b>22 165</b>	<b>1,3%</b>
<b>Total des pensions servies</b>	<b>893 510</b>	<b>1,9%</b>	<b>1 152 616</b>	<b>1,8%</b>	<b>2 046 126</b>	<b>1,9%</b>

Données au 31/05/2010. Evolution depuis le 31/05/2010. France entière. Sources : Observatoire AVA pour les artisans, Tableau de bord retraités et allocataires pour les commerçants. N.B. Ces tableaux retracent des nombres de pensions et non des effectifs de pensionnés. En effet, un retraité peut cumuler une pension de droit propre et une pension de droit dérivé.

## DONNEES DE PRESTATIONS MALADIE

### La croissance des soins de ville se stabilise à 3,0%

A fin mai 2010, les remboursements de soins de ville du RSI progressent de +3,0% sur les douze derniers mois en données corrigées des jours ouvrés (cf. tableau 4).

#### Les actes techniques médicaux impactent fortement la croissance des honoraires médicaux et dentaires

Les dépenses d'**honoraires médicaux et dentaires** progressent de +1,8% contre +2,1% en fin de 1<sup>er</sup> trimestre.

La croissance des honoraires est tirée principalement par celle des actes techniques médicaux +3,9% (contre +3,8% à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre).

Pour ce qui est des consultations, les remboursements diminuent toujours. Cette baisse est cependant moins marquée qu'en début d'année -0,8%. Dans l'ensemble, le fléchissement des consultations permet d'atténuer légèrement l'impact de l'augmentation des actes techniques sur la croissance des honoraires médicaux. Selon le profil du professionnel de santé qui exécute les soins, l'évolution des dépenses diffère : -1,8% pour les spécialistes contre -0,4% pour les généralistes.

Les remboursements d'actes dentaires progressent quant à eux de +0,5%.

#### Les prescriptions...

Les **prescriptions** constituent l'essentiel des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +3,1% (contre +3,2% le mois dernier). Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution conjointe des dépenses de médicaments et des soins dispensés par les auxiliaires médicaux.

#### Les médicaments

Les dépenses de médicaments évoluent toujours modérément (+2,3%). Néanmoins, leur poids au sein des prescriptions, hors IJ et transport, est tel qu'il existe un impact majeur sur la croissance de ce poste. La pharmacie remboursée à 100% contribue essentiellement à la hausse des remboursements de médicaments. A l'inverse, la pharmacie remboursée à 65% diminue et limite ainsi la croissance générale du poste de dépenses.

La LPP et les produits d'origine humaine augmentent de +1,4%.

#### Les auxiliaires médicaux

Les remboursements de soins réalisés par des auxiliaires médicaux maintiennent un rythme de progression soutenu (+6,7%). Les dépenses de soins infirmiers concourent toujours fortement à cet accroissement du fait de leur revalorisation tarifaire entrée en vigueur à la mi avril 2009.

#### Les indemnités journalières

Le rythme de progression annuel des versements d'indemnités journalières est relativement bas au regard des mois précédents (+3,6% contre +5,6% en fin de 1<sup>er</sup> trimestre). Ce ralentissement notable était attendu mais les versements des prochains mois devraient en préciser l'ampleur.

#### Les autres dépenses de soins de ville

Malgré un léger infléchissement, la progression des transports reste très dynamique (+8,8%).

La progression des dépenses de biologie reste modérée (+2,2%).

#### La tendance des établissements de santé

Les montants des acomptes versés au titre des dépenses des établissements publics progressent de +3,9%, et de +7,4% pour le secteur médico-social.

Les dépenses relatives aux établissements privés progressent de +7,2%. Cette accélération des remboursements s'explique en partie par le niveau des dépenses des mois d'avril et juin 2009. En effet, cette période a été marquée par un allongement des délais de facturation de ces établissements. A fin juin 2010, l'évolution des remboursements de soins réalisés en établissements privés devrait refléter le niveau réel de ces dépenses.

#### Exception faite des versements d'indemnités journalières, la progression des dépenses se stabilise

A fin mai 2010, la consommation médicale remboursable de soins de ville, hors IJ, progresse de +2,1% (cf. tableau 5). Son rythme de croissance est très inférieur à la progression de la population protégée par le RSI : +6,6% (cf. tableau 2).

**Tableau 4 : les remboursements effectués à fin mai 2010**

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Jan.10 - Mai10	Taux de croissance à fin Mai 2010			
		PCAP	PCAP-CJO	ACM	ACM-CJO
<b>Soins de ville</b>	<b>1 294,8</b>	<b>3,4%</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,0%</b>
Honoraires médicaux et dentaires	391,3	2,5%	1,5%	2,6%	1,8%
dont Consultations	113,5	-1,3%	-2,2%	0,0%	-0,8%
C Omnipraticiens	76,0	-1,9%	-2,9%	0,4%	-0,4%
C Spécialistes	33,0	-0,1%	-1,1%	-1,1%	-1,8%
Visites	14,0	-7,0%	-7,9%	-4,2%	-5,0%
Actes techniques	159,4	5,1%	4,1%	4,7%	3,9%
Actes dentaires	66,8	2,7%	1,7%	1,3%	0,5%
Prescriptions	751,5	3,7%	2,7%	3,9%	3,1%
dont Médicaments	436,9	2,5%	1,5%	3,2%	2,3%
L.P.P.et Produits d'origine humaine	90,3	7,8%	6,7%	2,2%	1,4%
Auxiliaires médicaux	157,1	5,9%	4,8%	7,5%	6,7%
Actes infirmiers	75,5	7,6%	6,6%	9,8%	8,9%
Actes masseurs-kinés	51,5	2,6%	1,6%	3,7%	2,8%
Biologie	67,2	1,6%	0,6%	3,0%	2,2%
Autres prestations <sup>(2)</sup>	63,3	8,2%	7,1%	8,8%	7,9%
dont Frais de transport des malades	60,4	8,5%	7,4%	9,6%	8,8%
Indemnités journalières	88,7	1,6%	1,6%	3,6%	3,6%
<b>Etablissements de santé</b>	<b>1 403,3</b>	<b>4,9%</b>	<b>4,7%</b>	<b>5,2%</b>	<b>5,1%</b>
Etablissements sanitaires publics	934,2	4,8%	4,8%	3,9%	3,9%
Etablissements sanitaires privés	262,1	7,8%	6,7%	8,1%	7,2%
Etablissements médico-sociaux	207,0	2,0%	2,0%	7,4%	7,4%
<b>Total sur champ ONDAM</b>	<b>2 698,1</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,6%</b>	<b>4,5%</b>	<b>4,0%</b>

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures

Source : RSI / DMR / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins.

**Tableau 5 : les soins de ville selon les montants remboursés et remboursables à fin mai 2010**

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Jan.10 - Mai.10 <sup>(1)</sup>	Taux de croissance PCAP-CJO Jan.10 - mai.10		Taux de croissance ACM-CJO Jui.09 - Mai.10	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
		<b>Soins de ville (hors IJ)</b>	<b>77,9%</b>	<b>1,5%</b>	<b>2,5%</b>
dont Honoraires médicaux et dentaires	78,0%	0,7%	1,5%	1,7%	1,8%
Prescriptions	76,8%	1,6%	2,7%	2,0%	3,1%
Autres prestations <sup>(2)</sup>	92,0%	6,3%	7,1%	6,4%	7,9%

RSI/DMR/DEP/SEP. Etat 601 (1) Montant remboursé / Montant remboursable. (2) dont transports et cures. Les montants remboursables correspondent aux dépenses de l'assuré susceptibles d'être remboursées par le régime d'assurance maladie. Ils excluent les dépenses engagées par l'assuré qui ne peuvent être prises en charge par le régime (ex : dépassements d'honoraires). Les montants remboursés dépendent du taux de prise en charge de ces dépenses remboursables.

## Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

Les prestations servies durant les cinq premiers mois de l'année au titre des droits directs du régime de base sont en hausse pour les artisans (+3,5%) et pour les commerçants (+2,9%) entre 2009 et 2010.

La démographie des retraités est le principal moteur de croissance des prestations (+2,2% pour les artisans et +2,3% pour les commerçants au 31/05/2010).

La revalorisation des pensions explique aussi en partie cette croissance. Au 1<sup>er</sup> avril 2010, elle s'est élevée à +0,9%.

La pension moyenne est un contributeur positif à la croissance des prestations pour les artisans, quand elle tire vers le bas les masses de pensions servies aux commerçants.

La pension moyenne servie au nouveaux retraités de l'année 2010 risque d'être affectée par certains paramètres du calcul des pensions du régime de base, qui évoluent selon la génération à laquelle appartient le retraité, conformément aux réformes des retraites de 1993 et de 2003. Ainsi, pour la génération 1950 (qui atteint l'âge légal de départ à la retraite en 2010 - 60 ans), la durée d'assurance exigible pour obtenir le taux plein et la durée dite de « proratisation » passent à 162 trimestres, alors qu'elles sont de 161 trimestres pour la génération 1949.

De même, le nombre d'années retenues pour le calcul du RAM (Revenu Annuel Moyen – autre paramètre du calcul de la pension de droit direct du régime de base), passe de 21 années pour la génération 1949 à 22 années pour la génération 1950.

Tableau 6 : les prestations servies par les régimes de base en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009 *	Evolution 2009/2008	Janv. à mai 2010	Evolution 2010/2009
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>2 982</b>	<b>3,7%</b>	<b>1 271</b>	<b>3,3%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 387	4,4%	1 018	3,5%
dont pensions contributives de réversion	434	1,9%	182	1,3%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>3 533</b>	<b>2,5%</b>	<b>1 497</b>	<b>2,5%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 677	3,4%	1 137	2,9%
dont pensions normales avant 60 ans	54	-14,4%	18	-29,2%
dont pensions normales après 60 ans	2210	4,3%	947	4,2%
dont pensions contributives de réversion	583	0,4%	242	0,1%

Tableau 7 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009 *	Evolution 2009/2008	Janv. à mai 2010	Evolution 2010/2009
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>864</b>	<b>6,8%</b>	<b>380</b>	<b>7,6%</b>
dont pensions contributives de droit direct	753	6,8%	331	7,9%
dont pensions contributives de réversion	112	8,0%	48	7,3%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>437</b>	<b>7,2%</b>	<b>190</b>	<b>6,5%</b>
dont pensions contributives de droit direct	360	6,8%	156	6,2%
dont pensions contributives de réversion	77	9,5%	34	7,6%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009 *	Evolution 2009/2008	Janv. à mai 2010	Evolution 2010/2009
<b>Artisans</b>	<b>131</b>	<b>2,6%</b>	<b>56</b>	<b>4,6%</b>
<b>Commerçants</b>	<b>82</b>	<b>7,1%</b>	<b>34</b>	<b>1,7%</b>

\* Données au 31/12/2009 pour les artisans, provisoires avant la clôture des comptes.

Sources : RSI / DCF. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

## LE RECOUVREMENT

### Conjoncture du recouvrement Le champ ISU

A fin mai 2010, la situation du recouvrement est dégradée mais reste proche de celle qui prévalait un an plus tôt. A la suite du passage de la deuxième échéance des cotisations trimestrielles, le **taux de RAR global est moins dégradé que lors de la première échéance trimestrielle de février. Le taux global des restes à recouvrer s'établit à 20,5%**, soit une hausse de 2,4 points par rapport à fin mai 2009 (18,1%). La dégradation est de près de 1,6 point pour les cotisations trimestrielles alors que le taux de RAR des cotisants mensuels s'améliore de 0,4 point.

**Hors taxations d'office, le taux des restes à recouvrer s'élève à 10,8%** à fin mai 2010, soit une hausse de 0,4 point par rapport à fin avril 2009 (10,4%). Le taux de RAR des cotisants mensuels s'améliore de 0,4 point par rapport à fin mai 2009 et de 0,7 point pour les trimestriels. La structure

mensuels/trimestriels change entre 2009 et 2010, ce qui explique que malgré le fait que l'on ait des taux de RAR inférieurs dans chacune des catégories de cotisants hors TO, le taux de RAR global hors TO en 2010 est supérieur à celui qui prévalait en 2009 à la même période.

**Le taux de RAR global de l'année 2009** passe de 20,3% à fin décembre 2009 à 16,8% à fin mai 2010, soit une amélioration de 3,5 points. Cette correction avait été de 1,9 point pour le taux de RAR 2008 entre fin janvier et fin juin 2009. Entre fin décembre 2009 et fin mai 2010, l'amélioration est de 6,1 points pour les cotisants trimestriels et 1,8 point pour les mensuels. Le **volume des cotisations liquidées en TO en 2009 baisse de 16%** sur cette période. Cette baisse est plus importante de l'an passé : entre janvier et juin 2009, les émissions en TO de 2008 avaient diminué de -13,8%.

**Tableau 9 : Etat du recouvrement selon la périodicité d'échéance pour l'année 2010, au 31/05/2010.**

Montants en millions d'€	Cotisations liquidées	Encaissements	Restes à recouvrer	Taux de Reste à Recouvrer	TRAR hors TO
Mensuels	4 351	4 055	296	6,8%	4,8%
Trimestriels	2 185	1 145	1 041	47,6%	26,9%
<b>TOTAL</b>	<b>6 536</b>	<b>5 200</b>	<b>1 337</b>	<b>20,5%</b>	<b>10,8%</b>

*Parmi les comptes appelés en 2010. Source : ACOSS. Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives - hors 200864 (régularisation 2008 des cotisations trimestrielles au titre de la CSG-AF). Données au 28/02/2010.*

### Le champ des professions libérales

A fin mai 2010, le taux de recouvrement annuel hors majorations est légèrement inférieur (de 0,4 point) à celui qui prévalait un an avant. Les émissions de cotisations sont en hausse de 3% par rapport aux cotisations émises en 2009.

Le taux de recouvrement est égal au taux de l'an dernier pour les professions libérales implantées en Ile-de-France et la province enregistre une baisse de 0,5 point.

**Tableau 10 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 31/05/2010**

Montants en millions d'euros	30 avril 2009			30 avril 2010		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement
<b>PL Ile de France</b>	<b>323</b>	<b>149</b>	<b>46,0%</b>	<b>337</b>	<b>155</b>	<b>46,0%</b>
<b>PL Province</b>	<b>704</b>	<b>333</b>	<b>47,3%</b>	<b>721</b>	<b>337</b>	<b>46,8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1027</b>	<b>482</b>	<b>46,9%</b>	<b>1058</b>	<b>492</b>	<b>46,5%</b>

*Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.*

## Les restes à recouvrer depuis 2007 : une dégradation certaine, mais due pour l'essentiel à la très forte progression des taxations d'office

Depuis 2008, les tableaux de bord démographiques et financiers du RSI pointent une dégradation continue de la situation des restes à recouvrer. Au total, quelle a été l'ampleur de cette dégradation et a-t-elle obéré la capacité financière des régimes gérés par le RSI ?

Avant de répondre à cette question, il est utile de rappeler ce que sont ces restes à recouvrer : il s'agit des cotisations qui ont été appelées, qui n'ont pas encore été recouvrées et que le régime n'a pas renoncé à recouvrer (ce qui se serait traduit par des admissions en non valeur). Ainsi, **les restes à recouvrer constituent un stock de créances** détenues par le régime sur ses assurés cotisants et ceci depuis l'origine même du régime. Ce stock augmente en général au fil des ans même si le taux de recouvrement ne se dégrade pas, parce que les effectifs de cotisants ont progressé durant les dernières années, ainsi que leurs revenus nominaux. Ce qui est crucial pour la santé financière du régime n'est donc pas tant ce stock de créances (qui atteint plusieurs milliards aujourd'hui), mais la vitesse à laquelle il augmente : s'il augmente de plus en plus vite, la situation financière se dégrade, dans le cas contraire, elle s'améliore.

Qu'en a-t-il été depuis 2007 ? Le suivi des restes à recouvrer figurant au bilan des comptes des régimes du RSI apporte quelques éléments d'appréciation (tableau 9).

Bien que l'analyse soit compliquée par les changements de calendriers intervenus depuis 2008 avec l'ISU, notamment ceux des régularisations des cotisations provisionnelles de l'assurance vieillesse de base, ces chiffres indiquent que sur l'année 2008, la progression des restes à recouvrer (704 millions) est supérieure à celle de 2007 (638 millions) sans qu'on puisse véritablement parler d'une forte dégradation.

Par contre, au cours de l'année 2009, l'augmentation des restes à recouvrer a été le double de celle des années précédentes, ce qui représente un alourdissement important. Mais cet alourdissement a deux causes principales :

- la première tient au fait que fin 2009, les cotisants ont eu à acquitter une **deuxième régularisation annuelle en vieillesse**, celle de l'exercice 2008 après celle de 2007 (intervenue, elle, début 2009).
- la deuxième est liée à la progression très importante des restes à recouvrer émis en **taxation**

**d'office en 2009.** Cette progression explique la majeure partie des 700 millions de dégradation observés entre 2008 et 2009. Les travaux statistiques de l'ACOSS indiquent que cette dégradation est concentrée sur un **petit nombre d'affiliés**, qui sont en fait taxés d'office depuis deux ou trois ans (35 000 personnes dans chacun de ces deux cas). Le taux des restes à recouvrer sur ces taxations d'office est extrêmement important, de l'ordre de 97 à 98%, ce qui conduit à s'interroger sur le **réalisme de ces créances**. Elles ont certes été comptabilisées en produits en 2009, mais également très largement provisionnées en charges pour tenir compte de ce qu'elles sont en grande partie irrécouvrables.

Tableau 11 : Restes à recouvrer (en millions d'euros) des régimes du RSI, du 31 décembre 2006 au 31 décembre 2009

	2006	2007	2008	2009
RSI RAR	3028	4188	4371	5864
régularisation 2006 imputée dès 2007 (*)		-522		
régularisation 2008 imputée en 2009				Montant ?
<b>RSI RAR redressés</b>	3028	3666	4371	5864
variation annuelle		638	704	1494

Source : DCF. (\*) restes à recouvrer liés à la régularisation des cotisations provisionnelles vieillesse de 2006 imputée dès l'année suivante, contrairement aux régularisations précédentes, imputation neutralise ici pour l'analyse.

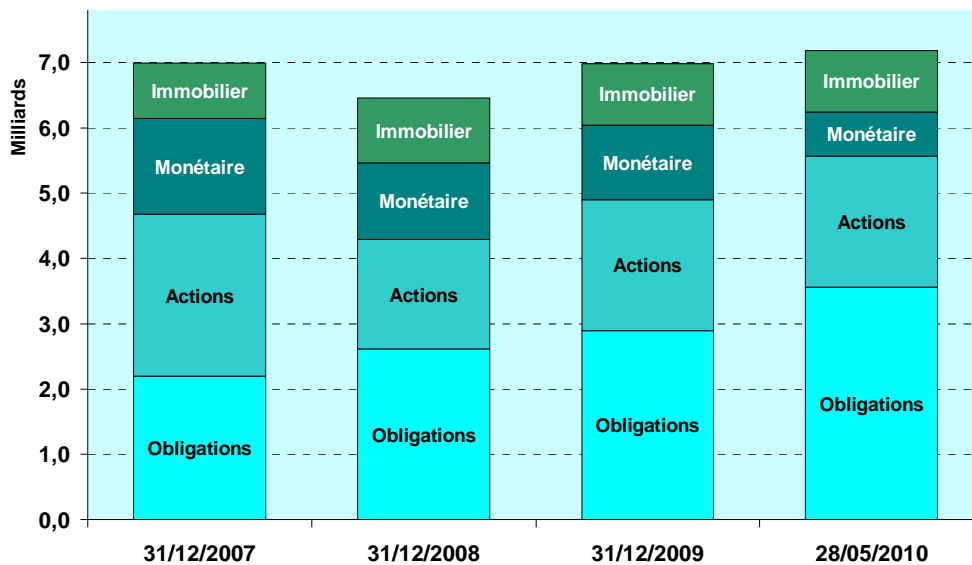
Quand on fait abstraction de l'évolution de ces restes à recouvrer sur taxations d'office en 2009, l'augmentation des restes à recouvrer hors taxations d'office cette fois apparaît réelle, mais de faible ampleur (voir les analyses développées dans les tableaux de bord précédent). Cette dégradation peut s'expliquer, au moins en partie, par la **crise économique et les difficultés de trésorerie** actuelles des petites entreprises. L'ACOSS signale en effet que, pour les très petites entreprises, l'augmentation des restes à recouvrer s'observe à la fois sur les cotisations sur salaires des employés de l'entreprise et sur celles appelées sur les revenus du chef d'entreprise.

LES ACTIFS DES REGIMES

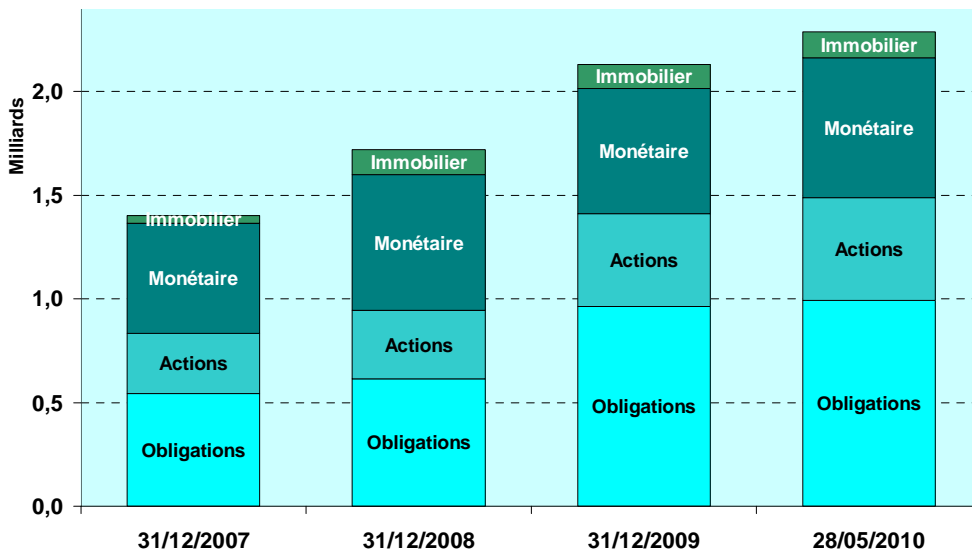
Les actifs des deux régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 28 juin 2010 à 7.184 M€ pour les artisans et à 2.288 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus)

et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31 décembre 2009. A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 530 M€ pour les artisans et à 378 M€ pour les commerçants.

Graphique 1 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 2 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI /DMR/ Gestion financière des actifs du RSI.

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust ([johann.proust@le-rsi.fr](mailto:johann.proust@le-rsi.fr))  
 Contact : Valérie Perrin ([valerie.perrin@le-rsi.fr](mailto:valerie.perrin@le-rsi.fr)) .

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : [www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr) dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles